

Type Diplôme : DIPLÔME D'UNIVERSITÉ		
COMPOSANTE/Structure	DROIT	
LIBELLÉ	DU Master européen en sciences du travail	
Session DU	Session unique	Les éléments ci-dessous présentent et précisent les modalités de la Délibération N°CEVE-2025-13-DEVE-001 , relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances et des compétences des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université.
LANGUE ENSEIGNEMENT		
Les enseignements sont dispensés en anglais et/ou dans la langue des pays partenaires.		
REDOUBLEMENT		
Les MCC spécifiques déterminent les conditions particulières de réinscription applicables aux différents parcours		
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury		
PROFESSIONNALISATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de professionnalisation applicables aux différents parcours		
Stages		
/		
Autres modalités		
Le diplôme d'université est délivré dans le cadre d'une convention entre l'Université Toulouse Capitole et les universités partenaires du réseau MEST suivantes (*) : Université de Brême (Allemagne), Université de Trier (Allemagne), Université catholique de Louvain (Belgique), Dublin Collège (Irlande), Université de Florence (Italie), Université de Milan (Italie), Université d'Amsterdam (Pays-Bas), Université de Lisbonne (Portugal), Université Autonome de Barcelone (Espagne), Université de Ljubljana (Slovénie), Școala Națională de Studii Politice și Administrative din București (Bucarest, Roumanie). - Dans le cadre du parcours "Mobilité sortante" : mobilité au semestre 4 des étudiants du M2 DSTE de l'Université Toulouse Capitole vers une université européenne membre du réseau MEST (*). Cette mobilité est soumise à une condition d'admissibilité sur dossier académique, entretien de langue et entretien de motivation. Les étudiants inscrits au M2 DSTE doivent s'inscrire en parallèle au DU Master européen en sciences du travail (avec frais d'inscription). Le parcours pédagogique individualisé à valider est communiqué en début d'année à chacun des étudiants retenus. Les étudiants suivent et sont évalués sur les enseignements de l'université partenaire, pour un total de 24 ECTS. La moyenne obtenue en mobilité est reportée sur le DU MEST pour sa délivrance, et sur les 2 UE "niveau expert" du semestre 4 du M2 DSTE pour l'obtention de ce Master. L'obtention des 24 ECTS permet en outre à l'étudiant de demander la délivrance du "Certificat MEST" (sans frais supplémentaire) auprès de l'université de Louvain, partenaire coordinateur du réseau MEST. - Dans le cadre du parcours "Mobilité entrante" : mobilité au semestre 4 des étudiants d'une université européenne membre du réseau MEST (*) vers l'Université Toulouse Capitole, sur autorisation de leur université d'origine. Ils sont inscrits sur le DU MEST (sans frais d'inscription). Ils doivent suivre et valider les deux UE "niveau expert" (5 matières obligatoires, mutualisées avec le M2 DSTE, 24 ECTS). L'obtention des 24 ECTS permet à l'étudiant de demander la délivrance du "Certificat MEST" (sans frais supplémentaire) auprès de l'université de Louvain, partenaire coordinateur du réseau MEST.		
EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières d'appréciation des aptitudes et du contrôle des connaissances et compétences, applicables aux différents parcours		
Sessions d'examen		
- Pour la "mobilité sortante" : modalités d'évaluation des enseignements définies par l'université partenaire. - Pour la "mobilité entrante" : modalité d'évaluation des enseignements définies dans les MCC du DU MEST.		
Seconde chance		
Non applicable.		
VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION		
Les MCC spécifiques déterminent les modalités particulières de validation et de compensation ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire, applicables aux différents parcours		
Validation		
Le DU est validé dès lors que l'étudiant y obtient une moyenne supérieure ou égale à 10/20.		
Capitalisation/conservation		
Seuls les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables et conservables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne générale de 10/20 au DU.		
Compensation		
Applicable pour la "mobilité entrante" : - Les UE sont validés isolément ou par compensation. - Les matières d'une UE sont validées isolément ou par compensation. La compensation est organisée entre toutes les matières d'une même UE.		
Note éliminatoire		
/		
TEXTES RÉGLEMENTAIRES		
Art. L613-2 du Code de l'éducation		

Diplôme d'université		DU Master européen en sciences du travail											Session unique			Observation examen
Parcours													Contrôle Continu	Contrôle Terminal		
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	Heures TP	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type	Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	
Parcours	ANNUEL	PARCOURS MOBILITE SORTANTE						24								
UE	ANNUEL	Enseignements du semestre 4 suivis dans l'université partenaire			heures selon maquette université partenaire			24		Oui						Modalités d'examen définies par l'université partenaire. Report de la moyenne obtenue en mobilité.
Parcours	ANNUEL	PARCOURS MOBILITE ENTRANTE - <u>EUROPE</u>			57			24	24							
Bloc	ANNUEL	Bloc de compétences 09 (1/2) : <i>RNCP38160BC09 - Contextualiser les règles de droit social dans un environnement plus large</i>	111 													